

PARTI
SOCIALISTE

MESURES ÉCOSOCIALISTES POUR LUTTER CONTRE LA CANICULE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
VISION ÉCOSOCIALISTE : UNE ACTION, DES CO-BÉNÉFICES	7
AGIR DANS L'URGENCE : MIEUX ANTICIPER ET MIEUX COORDONNER LES RÉPONSES AUX CANICULES	8
ADAPTER NOS TERRITOIRES POUR PROTÉGER LES CITOYENS	12
1. FAIRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE UN OUTIL DE PROTECTION CONTRE LES CANICULES	14
2. DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'ÎLOTS DE FRAÎCHEUR DANS LES VILLES	16
3. CRÉER UN RÉSEAU PUBLIC DE « REFUGES FRAÎCHEUR » (MODÈLE ESPAGNOL)	18
4. RENFORCER LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS FACE AUX FORTES CHALEURS	19
5. METTRE EN PLACE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS LORS DES ÉPISODES CANICULAIRES	20
6. RENFORCER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES	22
7. PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET SEMI-NATURELS	23

ATTÉNUER LA CHALEUR TOUT EN AMÉLIORANT LA VIE QUOTIDIENNE	24
1. LANCER UN PROGRAMME MASSIF DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS	26
2. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SOUS MAÎTRISE PUBLIQUE ET CITOYENNE LES FAUSSES EXCUSES DE L'ARIZONA	27
3. CONSTRUIRE UNE MOBILITÉ DURABLE ET ACCESSIBLE À TOUS	28
4. METTRE EN PLACE UNE FISCALITÉ CLIMATIQUE JUSTE	29
RENFORCER LES CONNAISSANCES ET LA GOUVERNANCE DE L'ADAPTATION	31
CONCLUSION	32
ANNEXES	34

INTRODUCTION

La chaleur n'est plus une exception. Elle est devenue une réalité à laquelle la Belgique doit désormais faire face. Les vagues de chaleur comptent parmi les conséquences les plus visibles et les plus dangereuses du changement climatique. Elles sont plus fréquentes, plus longues et plus intenses qu'auparavant. Les scientifiques sont unanimes, cette tendance va se poursuivre dans les prochaines décennies. La question n'est donc plus de savoir si la Belgique connaîtra de nouvelles canicules, mais si nous serons capables de mieux protéger notre population.

La canicule n'est pas qu'un phénomène météorologique. C'est un enjeu de santé publique, de justice sociale et de politique multisectorielle.

Ses conséquences sont bien réelles. En Belgique, durant les deux dernières décennies, la surmortalité liée à la chaleur a été exceptionnellement observée en 2003, 2006, 2010 et 2020, avec des valeurs comprises entre 1500 et 1800 décès¹. Derrière ces chiffres se trouvent avant tout des personnes âgées, des personnes atteintes de maladies chro-

niques, des personnes en situation de fragilité ou de dépendance, dont la santé est directement affectée par les températures extrêmes.

Cet été, la situation est plus dramatique. Selon les estimations de l'Institut scientifique de santé publique Sciensano, la période comprise entre le 18 juin et le 1^{er} juillet 2026 a enregistré 1 747 décès supplémentaires, soit une surmortalité de 47,8 %. Le seul 27 juin, 641 décès supplémentaires ont été recensés, un niveau inédit depuis la première vague de la pandémie de Covid-19.

Mais les effets de la chaleur ne se limitent pas à la mortalité. Chaque épisode caniculaire entraîne une augmentation des malaises, des déshydratations, des coups de chaleur et de l'aggravation de nombreuses pathologies, notamment respiratoires et rénales. Si nous poursuivons les politiques actuelles sans adapter notre pays, les études estiment que près de 60 000 hospitalisations supplémentaires pourraient être enregistrées chaque année dans les décennies à venir². Le coût humain est considérable. Le coût économique l'est tout

autant, avec un impact estimé entre 95 et 188 millions d'euros par an pour notre système de santé³.

Pourtant, nous ne sommes pas tous égaux face à la chaleur. Les personnes vivant dans des logements mal isolés, les travailleurs exposés à des températures élevées, les habitants des quartiers fortement minéralisés, les personnes âgées, les jeunes enfants ou encore les personnes sans domicile sont les premiers touchés. Dans les villes, les îlots de chaleur aggravent encore ces inégalités. Une étude menée en Belgique a montré qu'une augmentation d'à peine un degré au-dessus des seuils de température entraînait déjà une hausse de la mortalité de 3,1 % à Bruxelles⁴.

Ces constats doivent nous conduire à changer de regard. La canicule ne peut plus être considérée comme un épisode exceptionnel auquel chacun devrait faire face individuellement. Se contenter de rappeler les « bons gestes » ne suffit plus. La protection contre les fortes chaleurs relève désormais d'une responsabilité collective et d'un choix politique.

Nous savons que les épisodes de chaleur extrême vont se multiplier. Selon les projections scientifiques, si rien ne change, la chaleur pourrait être responsable de près de 1 000 décès par an en Belgique dès 2050 et jusqu'à 1 900 décès par an à la fin du siècle⁵.

Face à cette réalité, l'inaction n'est pas une option.

Protéger les travailleurs, adapter les logements, végétaliser nos villes, renforcer les infrastructures publiques, mieux accompagner les personnes les plus vulnérables et préparer nos communes aux épisodes de chaleur ne sont pas des dépenses de confort. Ce sont des investissements indispensables pour préserver la santé, réduire les inégalités et adapter notre pays au climat de demain.

C'est l'ambition du plan canicule proposé par le Parti socialiste, faire de la protection de la population face aux fortes chaleurs une priorité de santé publique, de justice sociale et d'action climatique.

**« L'ACTION
ÉCOSOCIALISTE
DOIT RÉPONDRE
SIMULTANÉMENT
À L'URGENCE
CLIMATIQUE ET
À L'URGENCE
SOCIALE. »**

VISION ÉCOSOCIALISTE : UNE ACTION, DES CO-BÉNÉFICES

L'action écosocialiste doit répondre simultanément à l'urgence climatique et à l'urgence sociale. Elle doit protéger les citoyens aujourd'hui tout en préparant l'avenir. Elle doit également veiller à ce que les différentes politiques améliorent en priorité les conditions de vie de celles et ceux qui sont les plus exposés aux inégalités et aux conséquences du changement climatique (y compris à la canicule). Elle repose sur trois piliers complémentaires :

L'adaptation : protéger immédiatement les citoyens contre les conséquences déjà inévitables et visibles, notamment la canicule ;

L'atténuation : réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'aggravation future du phénomène ;

La justice sociale : faire en sorte que les ménages populaires, les travailleurs et les personnes vulnérables (personnes âgées, nourrissons, etc.) soient les premiers bénéficiaires des mesures.

Pour qu'elle soit écosocialiste, chaque mesure d'atténuation ou d'adaptation doit représenter une véritable opportunité pour améliorer substantiellement la qualité de vie, le bien-être et la santé humaine.

AGIR DANS L'URGENCE : MIEUX ANTICIPER ET, MIEUX COORDONNER LES RÉPONSES AUX CANICULES

Les épisodes de canicule sont appelés à devenir plus fréquents, plus longs et plus intenses. Au-delà des politiques structurelles d'adaptation, les pouvoirs publics doivent être en mesure de protéger efficacement et rapidement la population lorsque survient une crise. Cela suppose une préparation en amont, une coordination entre tous les niveaux de pouvoir et des procédures claires pour les acteurs de terrain.

Mesures proposées :

- Élaborer, en concertation avec les Régions, les communautés, les provinces et les communes, un plan national de préparation et de gestion des épisodes caniculaires. Il définit clairement les responsabilités de chaque niveau de pouvoir, les procédures d'activation, les mécanismes permanents de coordination ainsi que les modalités de communication vers la population ;

- Adapter les messages d'alerte adressés à la population afin qu'ils intègrent, en fonction de la localisation des citoyens, des informations pratiques, notamment les « refuges fraîcheur », les points d'eau potable, les zones de baignade autorisées, les établissements de soins de garde et les autres services disponibles pendant les épisodes de chaleur extrême ;

- Développer, en collaboration avec les Régions et les autorités locales, une plateforme nationale d'information centralisant les alertes officielles. Elle permet à chaque citoyen d'identifier facilement, en fonction de sa localisation, les refuges fraîcheur, les points d'eau potable, les zones de baignade, les établissements de soins de garde et les autres services disponibles pendant les canicules ;

- Renforcer le rôle du Centre national de crise (NCCN) comme autorité de référence pour la préparation et la gestion des risques climatiques, en améliorant la coordination entre tous les niveaux de pouvoir, la mobilisation des moyens, la clarification des responsabilités, la formation des acteurs et une communication de crise centralisée dans les trois langues nationales ;

- Intégrer l'adaptation aux vagues de chaleur dans l'ensemble des politiques fédérales concernées, notamment en matière de santé publique, d'emploi, de sécurité sociale, de protection civile et de mobilité ;

- Renforcer les plans fédéraux de prévention sanitaire afin d'améliorer l'identification, le suivi et la protection des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, jeunes enfants, personnes en situation de handicap, malades chroniques, personnes sans domicile, etc.) ;

- Prévoir, dans le cadre du plan national, des protocoles de coordination entre les écoles, les crèches, les maisons de repos, les établissements de soins, les services sociaux et les administrations locales afin d'assurer une réponse cohérente et rapide lors des épisodes de chaleur extrême ;

- Instituer un mécanisme permanent de concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées afin d'assurer la cohérence des politiques d'adaptation, de partager les données scientifiques, les bonnes pratiques et les retours d'expérience.

La Belgique dispose d'un cadre institutionnel solide (plans d'urgence, systèmes de surveillance, groupes d'évaluation et de gestion des risques) et suit les recommandations de l'OMS et de l'Union européenne en matière de résilience des systèmes de santé. Toutefois, l'adaptation du système de soins aux vagues de chaleur reste incomplète⁶. Selon une enquête menée en 2021 auprès de différents acteurs du secteur de la santé⁷, près de 90 % des établissements se disent préoccupés par les températures dans les chambres des patients, mais seuls 40 % disposent d'une climatisation, tandis que 59 % recourent encore principalement à l'ouverture des fenêtres pour rafraîchir les bâtiments.

Les protocoles canicule ne sont pas obligatoires au niveau national et les infrastructures anciennes demeurent insuffisamment adaptées (refroidissement, autonomie énergétique, protection contre les inondations).

Mesures proposées :

- Mettre en place un monitoring en temps réel des capacités hospitalières, notamment au niveau des services d'urgence, et renforcer les moyens du numéro d'urgence 112 et du numéro 1733 ;

- Harmoniser les plans d'urgence hospitaliers (PUH) en y intégrant des dispositifs spécifiques de gestion des canicules, en prévoyant notamment des circuits spécifiques pour les patients vulnérables afin de réduire les délais de prise en charge et en développant des espaces rafraîchis accessibles aux patients, visiteurs et personnel ;

- Renforcer la résilience climatique des établissements de soins et des infrastructures accueillant des publics vulnérables, en réalisant un diagnostic des besoins en matière de confort thermique, de rafraîchissement des bâtiments, de sécurisation des infrastructures critiques et de continuité des soins, et en élaborant un plan d'investissements visant leur adaptation progressive aux épisodes de chaleur extrême ;

- Former l'ensemble des professionnels de santé au diagnostic et à la prise en charge des pathologies liées à la chaleur ;

- Développer la coordination avec les services d'ambulance, les maisons de repos, les médecins généralistes et les services de première ligne ;

- Prévoir des circuits spécifiques pour les patients les plus fragiles afin d'éviter les délais de prise en charge.





**ADAPTER NOS
TERRITOIRES POUR
PROTÉGER LES
CITOYENS**

1 FAIRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE UN OUTIL DE PROTECTION CONTRE LES CANICULES

Les politiques de rénovation énergétique ont longtemps été pensées pour répondre aux besoins de chauffage hivernal.

Pourtant, les vagues de chaleur rendent aujourd'hui de nombreux logements, notamment sociaux ou situés dans des quartiers denses, difficilement habitables durant l'été. En 2023, 13 % de la population belge vit dans un logement qui ne peut pas être maintenu confortablement frais en été⁸.

Faire de la rénovation énergétique un levier de protection contre les canicules constitue un impératif de justice sociale. Aujourd'hui, les logements mal isolés sont de véritables « passoires thermiques » en été, touchant d'abord les ménages modestes, les personnes âgées et les locataires du parc social.

Une stratégie écosocialiste de rénovation doit intégrer pleinement la question du confort thermique estival et anticiper les conditions climatiques futures.

Mesures proposées :

- Intégrer systématiquement le confort d'été dans les programmes de rénovation énergétique ;
- Simplifier l'installation de protections solaires extérieures et de volets dans les copropriétés ;
- Développer les toitures blanches ou réfléchissantes afin de limiter la surchauffe des bâtiments ;
- Généraliser la végétalisation des bâtiments publics et du parc de logements sociaux ;
- Accorder une priorité d'intervention aux logements sociaux et aux quartiers populaires ;
- Intégrer les exigences de confort d'été et de gestion des eaux pluviales dans les constructions neuves ;
- Rénover les écoles, les hôpitaux et les bâtiments administratifs en tenant compte du climat futur.

Co-bénéfices : réduction des consommations énergétiques, amélioration de la santé, diminution des factures et renforcement de la qualité de vie.

2 DÉVELOPPER UN RÉSEAU D'ÎLOTS DE FRAÎCHEUR DANS LES VILLES

Les quartiers populaires sont souvent les plus touchés par les îlots de chaleur urbains en raison d'une forte minéralisation des espaces publics et d'un déficit de végétation.

La lutte contre les fortes chaleurs doit devenir un objectif central des politiques d'aménagement du territoire.

Selon une étude publiée dans The Lancet⁹, un tiers des décès prématurés pourraient être évités en portant la couverture arborée urbaine à 30 %.

Mesures proposées :

- Créer un réseau d'îlots de fraîcheur accessibles dans chaque quartier ;
- Développer des mini-forêts urbaines et renforcer la présence de nature en ville ;
- Créer un réseau de fontaines d'eau potable gratuites ;
- Généraliser l'utilisation de revêtements réfléchissants, drainants ou perméables ;
- Accélérer la désimperméabilisation des sols ;
- Généraliser le modèle des « écoles oasis » ;
- Imposer un pourcentage minimal de surfaces végétalisées dans les nouveaux projets immobiliers ;

- Renforcer les programmes de restauration des écosystèmes naturels et semi-naturels ;

- Instaurer la gratuité d'accès aux piscines pendant les épisodes de canicule.

Le programme « Écoles-oasis » (modèle français) pourrait notamment comprendre :

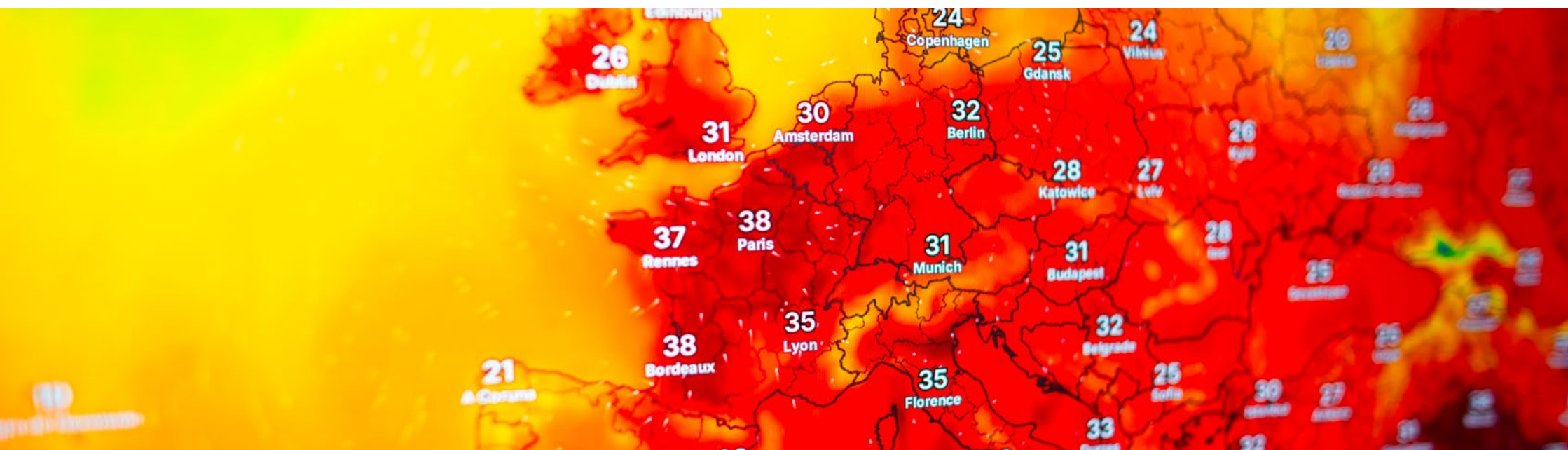
- des cours végétalisés ;

- des espaces ombragés ;

- des fontaines à eau ;

- la rénovation thermique des bâtiments scolaires.

Co-bénéfices : réduction des températures urbaines, amélioration de la biodiversité, meilleure qualité de l'air et amélioration du cadre de vie.



3 CRÉER UN RÉSEAU PUBLIC DE « REFUGES FRAÎCHEUR » (MODÈLE ESPAGNOL)

Lors des épisodes de chaleur extrême, chacun doit pouvoir accéder gratuitement à un espace tempéré à proximité de son domicile. Chaque commune pourrait identifier et mettre en place un réseau de « refuges fraîcheur » accessibles à l'ensemble de la population lors des alertes à la canicule. À Barcelone, la part de population disposant d'un refuge est passée de 20 % en 2020 à 74 % en 2025¹⁰.

Ces espaces pourraient inclure :

- les bibliothèques ;
- les centres culturels ;
- les maisons communales ;
- certains centres commerciaux ou associatifs partenaires.

Co-bénéfices : protection des publics fragiles, prévention sanitaire et renforcement du lien social.

4 RENFORCER LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS FACE AUX FORTES CHALEURS

Les travailleurs du bâtiment, de la logistique, des transports, de l'entretien ou de l'agriculture figurent parmi les premières victimes des épisodes de chaleur extrême. L'adaptation climatique doit pleinement intégrer la santé au travail. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le stress thermique pourrait entraîner une perte de plus de 2 % des heures de travail mondiales d'ici 2030, soit l'équivalent de 80 millions d'emplois à temps plein¹¹. Pour le milieu du siècle, la perte de productivité liée à la chaleur devrait coûter à la Belgique entre 170 millions et 3,5 milliards d'euros¹².

Mesures proposées :

- Renforcer les obligations des employeurs en matière de prévention des risques liés à la chaleur ;

- Garantir un droit à l'interruption du travail avec indemnisation lors de températures extrêmes (pour les chantiers) ;

- Adapter les horaires et l'organisation du travail durant les épisodes caniculaires ;

- Garantir l'accès à l'eau potable et à des zones ombragées ;

- Renforcer les contrôles de l'inspection du travail ;

- Reconnaître pleinement les risques liés à la chaleur comme un enjeu de santé au travail.

Co-bénéfices : diminution des accidents du travail, protection de la santé et amélioration des conditions de travail.

5 METTRE EN PLACE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS PUBLICS LORS DES ÉPISODES CANICULAIRES

Lors des pics de chaleur, la mobilité constitue un enjeu d'accès aux services essentiels et aux espaces rafraîchis. La gratuité temporaire des transports publics permettrait :

- de faciliter l'accès des personnes vulnérables aux lieux frais ;
- de réduire le recours à la voiture individuelle ;
- de limiter les émissions de chaleur et de pollution en milieu urbain.



6 RENFORCER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES

Les vagues de chaleur représentent un risque croissant pour les infrastructures critiques belges (le réseau électrique, le transport ferroviaire, le réseau routier). Les interruptions de services et les dommages à ces infrastructures pourraient représenter entre 153 et 766 millions d'euros de perte annuelle à l'horizon 2050 si aucune stratégie d'adaptation n'est mise en œuvre¹³.

Mesures proposées :

- Renforcer la résilience des infrastructures ferroviaires (caténaires, voies, maintenance et matériaux) ;
- Élaborer, en concertation avec les entités fédérées et les gestionnaires de réseau, une stratégie nationale de résilience des infrastructures éner-

gétiques face aux événements climatiques extrêmes, comprenant l'évaluation des vulnérabilités, le renforcement des réseaux, la sécurisation de l'alimentation électrique des infrastructures critiques et le développement de solutions de flexibilité et de stockage.

LES VAGUES DE CHALEUR RENDENT INDISPENSABLE UNE STRATÉGIE NATIONALE D'ADAPTATION.

7 PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET SEMI-NATURELS

L'adaptation suppose également de préserver les écosystèmes naturels, qui jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat, le stockage de l'eau, le maintien de la biodiversité et la protection contre les effets des vagues de chaleur. Renforcer leur surveillance et leur résilience constitue donc une composante indispensable de toute stratégie nationale d'adaptation.

Mesures proposées :

- Renforcer la surveillance des écosystèmes naturels face aux épisodes de chaleur extrême. Il s'agit d'améliorer la coordination entre les autorités compétentes, les gestionnaires forestiers, les gestionnaires de l'eau et les instituts scientifiques pour assurer un suivi

continu des impacts du changement climatique sur les écosystèmes ;

- Développer un système national d'alerte précoce permettant d'anticiper les risques de sécheresse, de dépérissement forestier, de pénurie d'eau et d'incendies de végétation, en s'appuyant sur les données scientifiques et les services météorologiques ;

- Renforcer les programmes de restauration des zones humides, des cours d'eau et des massifs forestiers, afin d'améliorer leur résilience face aux sécheresses et aux vagues de chaleur et de préserver les services écosystémiques qu'ils rendent à la société.



**ATTÉNUER
LA CHALEUR TOUT
EN AMÉLIORANT
LA VIE QUOTIDIENNE**

1 LANCER UN PROGRAMME MASSIF DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

En Belgique, le chauffage résidentiel représente 13 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. L'investissement public dans la rénovation énergétique constitue l'une des mesures les plus efficaces pour concilier la justice sociale à l'action climatique. La priorité doit être donnée :

- aux logements sociaux ;
- aux copropriétés anciennes ;
- aux habitations occupées par des ménages modestes.

Co-bénéfices :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- amélioration du confort thermique estival et hivernal.

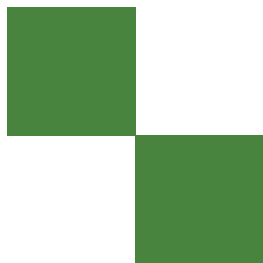
2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SOUS MAÎTRISE PUBLIQUE ET CITOYENNE

La transition énergétique doit permettre une réappropriation démocratique de la production d'énergie. Cette stratégie repose notamment sur :

- le développement de coopératives citoyennes ;
- la production publique locale d'énergie renouvelable ;
- l'implication des communes dans les projets énergétiques.

Les bénéfices générés doivent être réinvestis dans les services publics et la transition climatique.

Co-bénéfices : baisse de la dépendance énergétique et création d'emplois locaux.



3 CONSTRUIRE UNE MOBILITÉ DURABLE ET ACCESSIBLE À TOUS

L'accès à une mobilité propre et abordable constitue une condition essentielle de la transition juste.

Mesures proposées :

- Renforcer l'offre de transports publics ;
- Poursuivre la gratuité progressive des transports collectifs ;
- Développer un dispositif de leasing social pour les véhicules électriques destinés aux ménages modestes ;
- Soutenir activement les modes actifs de déplacement.

Co-bénéfices : réduction des émissions, amélioration de la qualité de l'air et diminution des dépenses de mobilité des ménages.

4 METTRE EN PLACE UNE FISCALITÉ CLIMATIQUE JUSTE

L'effort climatique doit être réparti selon les capacités contributives et la responsabilité environnementale de chacun. Il s'agit de faire contribuer davantage les activités les plus polluantes plutôt que les ménages modestes.

Parmi les pistes envisageables :

- une taxation des jets privés ;
- une contribution exceptionnelle sur les superprofits des industries fossiles ;

Les recettes dégagées permettraient de financer les politiques d'adaptation et de justice climatique.





RENFORCER LES CONNAISSANCES ET LA GOUVERNANCE DE L'ADAPTATION

L'adaptation nécessite également un renforcement des capacités publiques d'anticipation, de suivi et de planification.

Mesures transversales :

- Renforcer le financement de l'IRM et sa collaboration structurelle avec les Régions, les zones de secours et les gouverneurs ;
- Renforcer le soutien à la recherche interdisciplinaire sur les interactions entre le changement climatique, l'environnement et la santé ;
- Développer, en concertation avec les Régions, les Communautés, les universités et les instituts scientifiques, une plateforme nationale intégrée de données climatiques, environnementales, sanitaires et socioéconomiques ;

- Adopter un plan social pour le climat ambitieux, afin d'aider les ménages et les microentreprises vulnérables à réaliser la transition ;

- Renforcer la cartographie des risques climatiques pour la santé ;

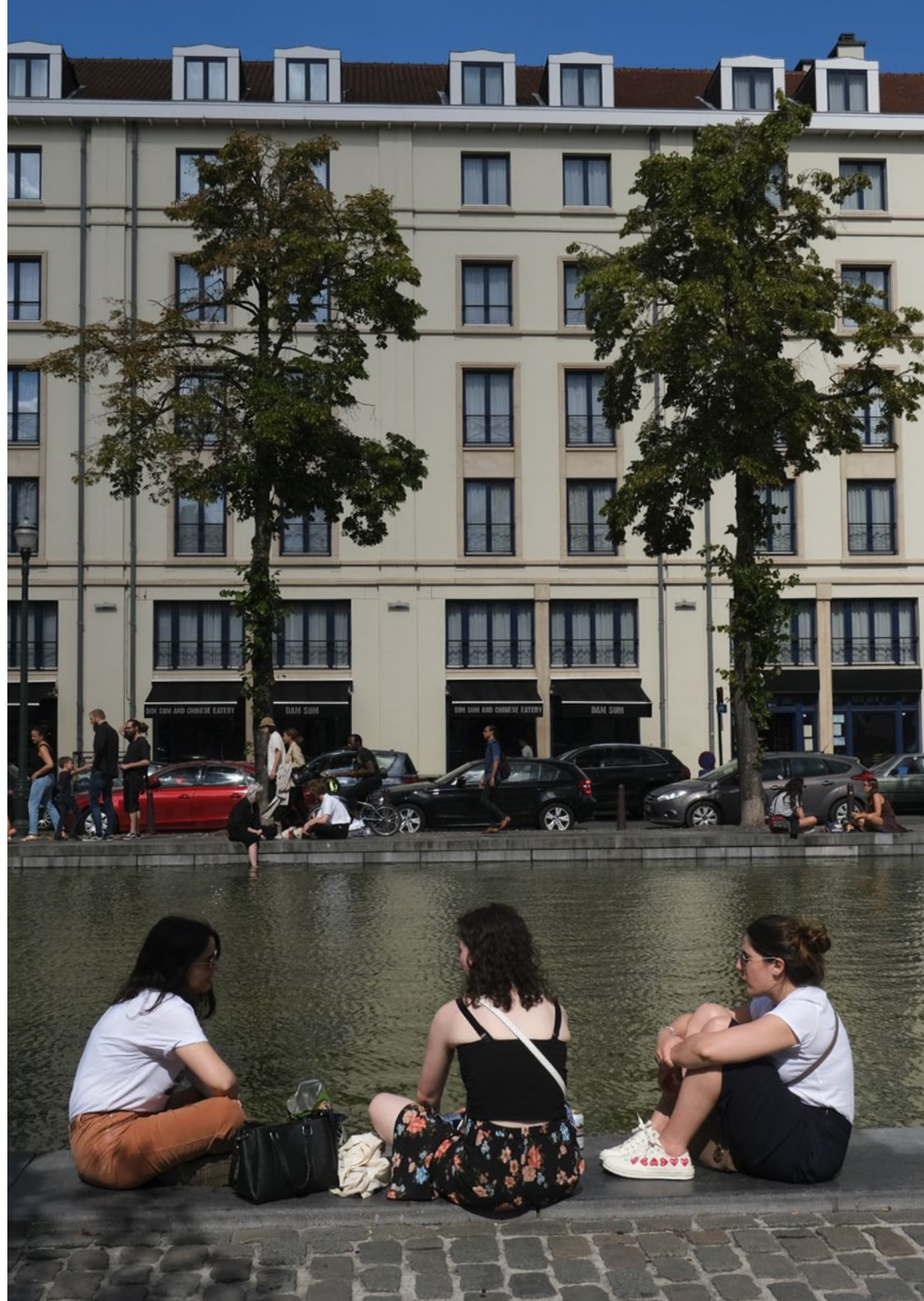
- Développer la recherche sur les impacts sanitaires du changement climatique et consolider la surveillance sanitaire dans une approche « One Health » ;

- Accompagner les autres niveaux de pouvoir dans leurs stratégies d'adaptation ;

- Développer des politiques intégrant les liens entre santé, environnement et travail.

CONCLUSION

Ce plan canicule constitue le cadre stratégique de l'action du PS pour protéger la population face aux fortes chaleurs. Il sert de base aux initiatives législatives et aux résolutions déposées par les différents groupes PS dans les assemblées parlementaires compétentes. Ces textes développeront et compléteront les mesures présentées ici, en tenant compte des compétences propres à chaque niveau de pouvoir. L'objectif est de construire une réponse cohérente, ambitieuse et coordonnée face aux conséquences du changement climatique. Pour le PS, protéger la population contre les canicules est désormais un impératif de santé publique, de justice sociale et d'adaptation climatique.



ANNEXES

1 Le gouvernement Arizona est composé des formations politiques suivantes : N-VA, MR, Les Engagés, CD&V et Vooruit.

2 Voir notamment l'article de RTL info « Le pire budget du monde » : Bart De Wever fustige les déficits budgétaires hérités de la Vivaldi, disponible à l'adresse <https://www.rtl.be/actu/belgique/politique/le-pire-budget-du-monde-bart-de-wever-fustige-les-deficits-budgetaires-herites/2025-05-12/article/748331>
dernière consultation le 10 mars 2026.

11 <https://climat.be/doc/fhs-climate-healthcare-final-report-final.pdf>

12 <https://climat.be/doc/seclim-be-2020-finalreport.pdf>

3 Ibid.

4 <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S001393512030743X>

5 <https://climat.be/doc/seclim-be-2020-finalreport.pdf>

6 https://www.cerac.be/sites/default/files/media/files/2025-11/Gezondheid/FR/Onepager/cerac_bcra_vulgarisation_sante_risque_pour_les_systemes_de_sante_et_les_prestations_sociales_du_au_changement_climatique.pdf

7 https://www.atachcommunity.com/fileadmin/uploads/atach/Documents/Country_documents/Belgium_VA_2021_fhs-climate-healthcare-final-report-final.pdf

8 <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/un-quart-des-personnes-en-privation-materielle-et-sociale-severe-vit-dans-un-logement-ou>

9 [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(22\)02585-5/abstract](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(22)02585-5/abstract)

10 https://bcnroc.ajuntament.barcelona.cat/jspui/bitstream/11703/143717/1/InformePlaClima_2024.pdf

11 https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_711919.pdf

12 <https://climat.be/actualites/2020/impact-socio-economique-en-belgique>

13 <https://climat.be/doc/seclim-be-2020-finalreport.pdf>

